

## **Renonciation – Activités des tiers**

Les activités d'entraînement en ligne offertes par Volt Athletics ne sont pas considérées comme étant des événements ou des activités sanctionnées de Football Canada et ne sont donc pas couvertes par la politique d'assurance de Football Canada.

L'accès à l'information, les directives et le contenu livrés par les représentants de Volt Athletics (comme les entraîneurs, les instructeurs et le personnel) sont offerts aux membres et aux participants de Football Canada à condition qu'ils ne forment pas la base d'une réclamation, d'une demande ou d'une poursuite.

Les membres et les participants qui agissent en fonction de l'information, des instructions ou du contenu de la programmation en ligne de Volt Athletics (notamment en exécutant des actions, des étirements, des routines ou des manœuvres) le font **volontairement** et à leur propre risque. Les participants sont responsables de s'assurer que leur environnement physique et que leur emplacement est libre des dangers, d'équipement ou de tout autre article ou facture pouvant causer des dommages pour le participant ou la participante.

Les participants ne seront pas désavantagés et ils ne feront pas face à des mesures disciplinaires pour avoir fait preuve de prudence et/ou pour décliner d'agir en fonction de l'information, des instructions ou du contenu de la programmation en ligne s'ils croient qu'une telle action peut les exposer à un risque ou leur causer du dommage.

## **Renonciation – Visionnement d'une séance enregistrée**

L'information, les instructions et le contenu livre par des représentants de Football Canada (comme les intervenants, les entraîneurs, les instructeurs et le personnel) et contenu dans les ressources de formation en ligne de Football Canada (comme sur l'application Football Canada et/ou les vidéos YouTube) sont offertes à condition qu'ils ne forment pas la base d'une réclamation, d'une demande ou d'une poursuite.

Les personnes qui agissent en fonction de l'information, des instructions ou du contenu des ressources de formation en ligne (notamment en exécutant des actions, des étirements, des routines ou des manœuvres) le font **volontairement** et à leur propre risque. Les personnes sont responsables de s'assurer que leur environnement physique et que leur emplacement est libre des dangers, d'équipement ou de tout autre article ou facture pouvant causer des dommages pour la personne.

Les participants ne seront pas désavantagés et ils ne feront pas face à des mesures disciplinaires pour avoir fait preuve de prudence et/ou pour décliner d'agir en fonction de l'information, des instructions ou du contenu de la programmation en ligne s'ils croient qu'une telle action peut les exposer à un risque ou leur causer du dommage.